

Agence régionale de santé (ARS) GRAND EST  
Délégation départementale – HAUT-RHIN  
Téléphone : 0369493041  
Courriel : ars-grandest-dl68-vsse@ars.sante.fr

Affaire Suivie par : Anne-Rose MORIN  
Référence : Alerte n°45690  
Date d'émission: 19/06/2025

**Contrôle sanitaire de la qualité de l'eau  
EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE  
ADDUCTION D'EAU POTABLE**  
*Prévu par le code de la santé publique*

**ALERTE SUR LA QUALITE DE L'EAU**

**IDENTIFICATION DU PRELEVEMENT**

Commune : BONHOMME (LE)  
Localisation : DIST. LE BONHOMME - DIST. LE BONHOMME  
Point de surveillance : 068000001578  
Installation : LE BONHOMME (UDI 068001158)  
Date et heure de prélèvement : 16/06/2025 à 15:01  
Motif de prélèvement : CONTROLE SANITAIRE PLANIFIE  
Id prélèvement ou reflat : 25M052344-001

**Restriction des usages de l'eau destinée à la consommation humaine directe (boisson, préparation à base d'eau, lavage des dents) – Population générale**

**Recommandations / Observations de l'ARS :**

Je fais suite à l'échange téléphonique avec Mme Leroy du SDEA.

Vous trouverez ci-dessous les résultats partiels de l'analyse bactériologique de l'eau, qui mettent en évidence une forte contamination microbiologique. de l'eau distribuée au BONHOMME.

Compte tenu du risque constitué par la distribution de l'eau, il est de votre responsabilité d'informer immédiatement tous les abonnés du réseau : cette eau ne peut pas être utilisée pour la boisson, la préparation des aliments consommés crus et de la glace alimentaire, jusqu'à confirmation du retour à la conformité de l'eau. En cas de difficulté de la population à s'approvisionner par ses moyens propres en eau conditionnée, en raison de circonstances particulières (jour férié, difficulté de déplacement, nombre d'habitants concernés...), il conviendra, en application de l'article R732-3 du code de la sécurité intérieure, d'assurer le plus rapidement possible une distribution adaptée d'eau en bouteille (sur la base de 3 litres/pers /jour) permettant la satisfaction des besoins prioritaires.

En application des articles R1321-26 et R1321-27 du code de la santé publique, il vous appartient d'informer les habitants concernés par communiqué distribué en main propre ou dans les boîtes aux lettres, par affichage sur les panneaux d'information communaux et le cas échéant par voie dématérialisée (en vous assurant que toute la population est ciblée). Les établissements sensibles (établissements de santé, maison de retraite, structures de petite enfance et école, entreprises alimentaires) seront informés en priorité. Vous informerez également le maire territorialement compétent (commune du BONHOMME).

En parallèle, il vous incombe également d'effectuer une enquête sur les causes possibles de ce dépassement et de prendre toute mesure corrective permettant de rétablir la qualité de l'eau (nettoyage désinfection des installations, purges, intervention sur votre station de traitement UV, mise en œuvre de la chloration de secours...).

Vous m'informerez dans un délai de 24 heures de vos constatations, conclusions d'enquête et actions prises.

De nouvelles analyses de contrôles bactériologiques seront réalisées dans un délai de 24 heures puis de 7 jours sur les points listés ci-dessous.

**RESULTATS D'ANALYSES**

**Bactériologie - Non-conformité aux limites de qualité**

Paramètre	Résultat	Unité	Norme mini	Norme maxi	Résultats définitifs
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	13	n/(100mL)		0	Oui

POUR INFORMATION :

RECONTRÔLES PROGRAMMES :

Code PSV	Commune	Libellé PSV	Lieu exact	Analyse
0680000001578	BONHOMME (LE)	DIST. LE BONHOMME	Hôtel de la poste	068BACT
0680000001578	BONHOMME (LE)	DIST. LE BONHOMME	Second point en distribution	068BACT
0680000002831	BONHOMME (LE)	TRAITEMENT LE BONHOMME		068BACT

Paramètres microbiologiques				
Bactéries coliformes	6 ufc/100 ml	●		< 1
Entérocoques intestinaux	13 ufc/100 ml	●	< 1	
Escherichia coli	4 ufc/100 ml	●	< 1	

(Limite de qualité à 0 UFC/100ml pour les Escherichia Coli et Entérocoques intestinaux- Référence de qualité à 0 UFC/100ml pour les coliformes totaux)